

Conditions d'accès des ménages pauvres et vulnérables aux services financiers

Auteurs du contenu : Janvier Kini, Elie Sibone, Yempabou Gnoulla. La note technique complète est accessible [ici](#).

Pour l'obtention d'un financement, les services financiers décentralisés demandent:

- * la présentation de preuves d'une activité génératrice de revenus réguliers ou rentables
- * d'avoir au moins 18 ans

- * l'adhésion à une mutuelle d'épargne et crédit, une association ou un groupement d'activités

La nature de ces critères statutaires rend plus ou moins difficile l'accès aux produits et services financiers pour les ménages pauvres et vulnérables.

Les opportunités

Il est plus facile pour un individu appartenant à une organisation paysanne d'obtenir un financement auprès des institutions de microfinance

Les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et les sociétés coopératives (SCOOP) permettent aux organisations paysannes ou professionnelles d'avoir du crédit et d'être plus autonomes financièrement

Une personne pauvre ou vulnérable a donc la possibilité de rejoindre un groupement/une association pour un meilleur accès à un financement

Les défis

Il est difficile pour les ménages agrosylvopastoraux pauvres et vulnérables d'accéder aux produits et services financiers adaptés à leurs activités

Ces acteurs ne font pas recours aux produits financiers par peur de ne pas pouvoir rembourser le crédit

Des personnes aptes à se lancer dans une activité productive et désirant changer leurs conditions de vie ne peuvent pas en raison de ce manque de ressources initiales

Groupes de discussion avec les membres d'une organisation paysanne sur l'accès au crédit agricole



Les recommandations Pro-ARIDES

Les conditions de création et répliquabilité des AVEC/SCOOP

- * Les membres doivent avoir des réalités similaires, des objectifs communs et une affinité
- * Constitution d'un dossier à soumettre aux autorités compétentes pour la formalisation

- * Organes de gestion consensuels et dynamiques, textes réglementaires acceptés de tous, partenariats avec services techniques pour le développement de leurs activités

Les ajustements et innovations dans le dispositif financier inclusif

- * Diffuser les informations sur l'offre de produits et services financiers dans le secteur agroalimentaire
- * Utiliser les fonds d'investissement de Pro-ARIDES
- * Mettre en relation les acteurs avec le marché pour faciliter l'écoulement de leur production

- * Renforcer les capacités des acteurs communautaires en éducation financière et faciliter leur mise en relation au niveau local avec les structures financières
- * Accélérer la mise en place du système d'approvisionnement durable en intrants et en équipement agricole
- * Introduire des produits financiers adaptés aux besoins des ménages agrosylvopastoraux

Les axes d'intervention pour accroître l'accès, la couverture, l'efficacité du dispositif financier inclusif

- * Actions de renforcement des capacités à l'endroit des services financiers décentralisés
- * Plaidoyer auprès des SFD pour assouplir les délais de remboursement des crédits

Un accès amélioré aux financements pour les ménages pauvres et vulnérables